



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

13^e séance plénière

Vendredi 13 octobre 2017, à 15 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

*En l'absence du Président, M^{me} Raadik (Estonie),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Conformément à son programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé de la Présidente du groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, S. E. M^{me} Heidi Hulan, Ambassadrice du Canada en Autriche et Représentante permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne. Après sa déclaration, la Commission passera à un cadre informel de discussion afin de permettre aux délégations de poser des questions. Par la suite, la Commission continuera d'entendre les déclarations sur le groupe de questions relatives aux armes nucléaires.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Hulan.

M^{me} Hulan (Canada) : C'est vraiment un grand privilège pour moi que d'être ici aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement la Haute-Représentante Nakamitsu de m'avoir invitée à prendre la parole devant la Commission aujourd'hui.

Il est difficile de croire que près d'une année s'est écoulée depuis l'adoption par la Première Commission de la résolution 71/259 proposée par le Canada, mettant sur pied un groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Et bien que le nom de ce groupe soit si facile à prononcer, surtout en français, j'y ferai désormais référence en tant que groupe préparatoire. Cette résolution, parrainée par l'Allemagne et les Pays-Bas et appuyée par 177 délégations réunies dans cette salle, a été à l'origine d'un processus important qui, je le crois sincèrement, a le potentiel de servir de catalyseur pour la négociation de ce traité. J'expliquerai mon raisonnement dans quelques instants, mais avant cela, j'aimerais exprimer mes sincères remerciements à chacune des délégations qui ont soutenu les efforts du Canada pour la promotion de ce traité, particulièrement au cours de la dernière année.

Selon le mandat énoncé dans la résolution, le groupe préparatoire est chargé d'examiner les éléments

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



fondamentaux d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, en plus de formuler des recommandations sur ces éléments, sur la base du document CD/1299 de la Conférence du désarmement et du mandat qui y est énoncé. Le groupe préparatoire est en outre chargé d'examiner, dans le but de formuler d'éventuelles recommandations, le rapport (A/70/81) du Groupe d'experts gouvernementaux de 2014-2015 sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que les points de vue exprimés par les États Membres au sujet de ce traité en 2013 et 2016. Le groupe s'est réuni une fois depuis sa création, du 31 juillet au 11 août, à Genève. C'est un honneur d'être la présidente de ce processus, et c'est à ce titre que je m'adresse à la Commission aujourd'hui. Cependant, je tiens à souligner que le résumé que je vais présenter aujourd'hui est le reflet de mes impressions personnelles sur le travail des experts et qu'il ne préjuge en rien de nos délibérations et recommandations finales. Avant d'entrer dans les détails de la première séance du groupe préparatoire, j'aimerais prendre un instant pour mettre en contexte ce processus.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le groupe préparatoire du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires n'a pas été la seule initiative importante prise par la Première Commission cette année. Le processus du traité a été créé en même temps que le groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, qui débutera ses travaux l'année prochaine. Il est clairement ressorti des délibérations qui ont eu lieu lors de la première réunion du groupe préparatoire cet été qu'une attention plus grande accordée aux aspects techniques du désarmement nucléaire ne peut que profiter à nos efforts collectifs, et je suis convaincue qu'avec nos collègues norvégiens, le groupe se trouve entre de bonnes mains. Je leur souhaite plein succès dans leur tâche.

Le processus du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires s'est déroulé parallèlement à la négociation et à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Je suis certaine que les membres ont tous entendu, comme moi, l'exposé fort intéressant fait hier sur ce traité par l'Ambassadrice Whyte (voir A/C.1/72/PV.12). J'ai particulièrement

retenu de son exposé l'importance accordée à un processus inclusif en phase avec le nouveau contexte international. Tels sont les thèmes sur lesquels je reviendrai également. Le contexte présent met en évidence l'ampleur des enjeux actuels en matière de non-prolifération et de désarmement. Il va sans dire que sont rassemblés ici des délégués issus d'États reflétant une palette très large de points de vue sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de ses plus fervents partisans aux plus sceptiques. Toutefois, il est un point sur lequel – j'en suis convaincue – les positions convergent, c'est que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas en contradiction avec le processus du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Quelles que soient les positions de chacun à l'égard du Traité, il est clair que des mesures concrètes, telles qu'une interdiction juridique efficace de la production de matières nécessaires à la production d'armes nucléaires, demeurent essentielles pour faire avancer la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Des débats publics ont eu lieu sur l'importance que continue de revêtir un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires dans le contexte d'un traité d'interdiction. Avant même la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, certains faisaient valoir que le temps d'un traité interdisant la production de matières fissiles était révolu. Je suis en total désaccord avec cela. J'affirme au contraire qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est plus important que jamais. En effet, comme nous le savons tous et comme cela a été largement reconnu, le débat sur le désarmement nucléaire est de plus en plus polarisé. Bien que le groupe préparatoire du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ne soit pas une panacée pour remédier au dysfonctionnement actuel de notre mécanisme de désarmement, il offre un forum de discussion efficace pour réduire les tensions et jeter des ponts indispensables entre les États, avec la participation des États dotés d'armes nucléaires et des États qui n'en sont pas dotés, lesquels font partie d'une diversité de blocs politiques et de cadres de sécurité multilatéraux et représentent tous les aspects de l'équation du Traité d'interdiction. C'est précisément la constellation des intérêts qui doit être prise en compte si l'on veut parvenir à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres

dispositifs explosifs nucléaires qui soit efficace et internationalement vérifiable.

Le thème de l'inclusion s'inscrit dans ce processus et va bien au-delà de ce groupe préparatoire composé de 25 membres. Comme la Commission le sait, la résolution de l'année dernière a décidé que la présidence organiserait deux réunions consultatives informelles, ici, à New York. Il s'agit d'un mécanisme innovant destiné à faire participer l'ensemble des Membres de l'ONU aux travaux du groupe préparatoire. Je remercie les délégations – plus d'une centaine – qui ont participé à la première réunion consultative informelle en mars, ce qui me paraît être le signe d'un intérêt constant et généralisé à l'égard de ce traité. De plus, le mécanisme consultatif informel est indispensable pour s'assurer la participation constante de l'ensemble des Membres de l'ONU aux efforts diplomatiques nécessaires pour que la Conférence du désarmement tienne dûment compte des négociations sur ce traité. En tant que Présidente, je veillerai personnellement à ce que les points de vue de l'ensemble de la communauté internationale soient pris en compte dans les travaux du groupe préparatoire, à chaque étape du processus. Le caractère inclusif de ce processus et la démarche itérative qu'il suit entre l'Assemblée générale et le groupe préparatoire constituent, à mon avis, l'une des plus grandes forces du groupe préparatoire à mesure qu'il avance vers la conclusion de ses travaux l'année prochaine.

J'aimerais m'arrêter un instant sur la réunion du groupe préparatoire. Comme je l'ai indiqué, la première session du groupe préparatoire s'est tenue en juillet et en août. Ses délibérations ont été substantielles et extrêmement interactives. J'ai été frappée en particulier par l'esprit de bonne volonté et l'atmosphère collégiale qui ont, dès le début, caractérisé cette réunion. À titre personnel, je dois reconnaître qu'il est extrêmement gratifiant de présider un groupe d'experts aussi éminents, dévoués et professionnels.

J'ai retenu de la présidence de cette première réunion que pour que nos discussions soient productives et approfondies, le groupe doit se fixer un objectif clair. Il me paraît utile, à ce propos, de rappeler ce qui n'est pas de la compétence du groupe. Nous ne négocions pas un traité. Nous ne cherchons pas à réduire l'éventail d'options pour un traité futur, à moins, bien entendu, qu'une convergence de vues apparaisse naturellement entre nous. Nous n'écartons aucune question. Nous ne faisons pas de tri et ne mettons pas de côté des questions contextuelles telles que la dynamique

changeante de l'environnement de sécurité actuel, que plusieurs membres du groupe ont soulevées. Nous ne cherchons pas à résoudre les obstacles politiques réels qui empêchent la Conférence du désarmement d'agir. Le groupe, comme son nom l'indique, a pour mission de préparer des négociations. Cela signifie que nous mettons tout en œuvre, sans toutefois négocier, pour faciliter ce travail de négociation le moment venu. À cet égard, l'une de mes principales priorités en tant que Présidente a été de maintenir une approche axée sur les faits et neutre sur le plan politique dans nos discussions. J'ai encouragé le groupe à centrer ses efforts sur ce qu'il peut apporter au débat, et notamment à éviter que se répète le débat qui s'est tenu en 2014-2015, dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux.

On n'attend pas des experts qu'ils fassent des concessions sur leurs positions nationales, ce qui, bien sûr, serait préjudiciable à toute négociation future. Le groupe a pu ainsi débattre librement, de façon ouverte et collective, du bien-fondé de chacune des options proposées et examiner la façon dont elles pourraient constituer l'ossature future d'un traité. Je peux dire que le groupe est parvenu à formuler, dans un langage clair et concis, un ensemble de dispositions portant sur tous les aspects du traité, y compris ses définitions, sa portée, ses mesures de vérification, ainsi que son cadre institutionnel et juridique. Nous avons désormais une idée précise des options offertes par les dispositions du traité dans ces domaines, et de la manière dont elles interagissent. Le groupe a également beaucoup débattu des considérations qu'il convenait de prendre en compte dans le choix des possibilités offertes. J'ai été impressionnée par certains progrès réalisés, aussi importants qu'inattendus, en ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel, un domaine que le Groupe d'experts gouvernementaux n'avait pas eu le temps d'aborder en 2014 et 2015. À cet égard, le Groupe a bénéficié également de présentations d'experts sur un certain nombre de questions, notamment des questions juridiques et de gouvernance, la vérification des traités, ainsi que les mesures de transparence et de confiance.

Toujours dans cet esprit d'ouverture, le Secrétariat a présenté les points de vue exprimés par le précédent Groupe d'experts gouvernementaux dans le rapport soumis l'année dernière au Secrétaire général par les États Membres non représentés dans le groupe. En tant que Présidente, j'ai eu également le plaisir de transmettre aux experts un résumé de la réunion consultative informelle, qui s'est tenue en mars. Le groupe n'avait heureusement pas pour mandat de

résoudre les difficultés rencontrées par la Conférence du désarmement, et je peux dire que nous sommes parvenus à éviter des débats prolongés sur le lieu où les négociations devraient se tenir.

J'ai trouvé encourageantes les discussions détaillées et techniques qui ont eu lieu sur les questions essentielles, qui ont dépassé les positions politiques éculées, notamment entre les États qui sont dotés d'armes nucléaires. Je suis fermement convaincue que ce type de dialogue est, de par sa nature, bénéfique. En fait, si le Canada est très attaché au succès du processus en cours, il le considère également comme une mesure importante en matière de transparence et de renforcement de la confiance. Sans vouloir nier les divergences de fond très réelles qui demeurent sur la question centrale, la bonne volonté qui s'exprime au sein du groupe préparatoire est une source d'encouragement et j'espère que cette tonalité perdurera jusqu'à la session finale, l'année prochaine. Cependant, tout en me réjouissant du succès que nous avons obtenu jusqu'ici, je remarque que le Groupe est extrêmement pressé par le temps. Nous sommes déjà à la moitié de notre mandat et un travail considérable reste à accomplir au cours de la seconde session. La tonalité de la première rencontre est certes de bon augure, mais il est trop tôt pour parler de résultats.

Enfin, j'ai noté chez la plupart des experts du groupe un sentiment évident de regret à l'idée qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires n'ait pas déjà été négocié, une position que le Canada partage largement à titre national. En l'absence d'un accord au sein de la Conférence du désarmement sur un programme de travail équilibré et global, prévoyant la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le groupe préparatoire poursuivra ses délibérations actuelles, conformément à la résolution 71/259, et mettra tout en œuvre pour présenter au Secrétaire général un rapport qui réponde aux attentes de la Première Commission. Selon la résolution portant création d'un groupe de travail, si la Conférence du désarmement est en mesure d'adopter un programme de travail équilibré et global, prévoyant notamment des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, les travaux du groupe préparatoire lui seront communiqués. D'ici là, j'attends avec impatience d'organiser une autre réunion consultative informelle, ici même, à New York, en

février 2018, afin que l'ensemble des États Membres aient la possibilité de donner leur avis sur ce qu'ils considèrent comme les éléments essentiels d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. J'espère que toutes les délégations pourront assister et participer à cette session.

Avant de conclure, je tiens une nouvelle fois à adresser mes remerciements chaleureux à l'Allemagne et aux Pays-Bas, pour leur parrainage de la résolution de l'année dernière, la décision de cette année et l'appui sans faille à toutes les mesures prises entre-temps. Je remercie également les très nombreuses délégations ici présentes, qui expriment, d'année en année, leur conviction qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires apportera une contribution importante à la paix et à la sécurité. Je tiens, par-dessus tout, à remercier les membres du groupe préparatoire, dont plusieurs sont présents aujourd'hui, pour le dévouement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur tâche. Si nous parvenons à élaborer un rapport final reflétant clairement un large éventail de possibilités concernant les dispositions du traité, ainsi que des considérations supplémentaires qui devront être prises en compte pour choisir entre ces différentes possibilités, cela servira de fil conducteur aux futurs négociateurs et nous aurons franchi un pas important vers la négociation de ce traité.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Je remercie l'Ambassadrice Hulan de son exposé.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin que les délégations puissent avoir un échange interactif, sous forme de questions-réponses, sur l'exposé que nous venons d'entendre.

La séance, suspendue à 15 h 25, est reprise à 15 h 50.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
La Commission va maintenant entendre les orateurs restants sur la liste évolutive au titre de l'examen du groupe de questions relatif aux armes nucléaires. Je rappelle aux délégations que nous avons prévu d'achever cet après-midi l'examen de ce groupe. Pour qu'il en soit ainsi, il est important que tous les orateurs veuillent bien respecter le temps imparti de cinq minutes pour les déclarations prononcées à titre national. La Commission

continuera d'utiliser un signal sonore pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est écoulé.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.10).

Le Bangladesh partage l'idée selon laquelle seule l'élimination totale des armes nucléaires offre la garantie ultime de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès réalisés en matière de réduction des armes nucléaires, ainsi que par les investissements soutenus et croissants consacrés à l'amélioration, la planification et la recherche sur les armes nucléaires, leurs vecteurs et installations connexes. Nous reconnaissons également la nécessité immédiate de réduire le statut opérationnel des armes nucléaires, notamment par une déprogrammation complète et une levée de l'état d'alerte.

Dans le contexte actuel, le Bangladesh voit dans l'adoption cette année du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires une avancée importante. Le Bangladesh a signé le Traité, le 20 septembre, estimant qu'il s'agit d'un instrument essentiel pour délégitimer les armes nucléaires et réduire ainsi les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qui résulteraient de leur utilisation. Il n'est pas juste de présenter le Traité comme un instrument de division, alors qu'il a pour objectif déclaré de compléter et renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier son article VI. Ce traité est tout à fait complet et porteur d'avenir, dans la mesure où il renferme des dispositions visant à permettre à des États dotés d'armes nucléaires d'y adhérer et de vérifier qu'ils ont éliminé leurs armes nucléaires de façon indépendante et irréversible.

Le Bangladesh reste attaché à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects et estime que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement. Nous appuyons la mise en œuvre effective des trois piliers du TNP et espérons que la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 sera en mesure de surmonter le revers subi lors de la précédente conférence. Nous réitérons notre profonde préoccupation face aux essais nucléaires répétés de la République populaire démocratique de Corée, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et exhortons toutes les parties concernées à contribuer à désamorcer les tensions dans la région et à reprendre le dialogue afin de trouver une

solution durable à une situation en rapide évolution. Le Bangladesh reconnaît l'importance cruciale du Plan d'action global commun conclu entre la République islamique d'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne en 2015.

Au côté d'autres États parties, le Bangladesh continue de prôner l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appuyons, sur le principe, l'appel en vue de la tenue de réunions plénières annuelles de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer et promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires, le 29 août.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les travaux sur un instrument juridiquement contraignant offrant aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés restent otages de la dynamique d'ensemble au sein de la Conférence du désarmement. Nous réaffirmons l'importance que revêt l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité efficace, non discriminatoire, juridiquement contraignant et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et englobant les stocks existants. Nous attendons avec intérêt les propositions constructives que le groupe préparatoire chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires nous fera à ce sujet.

Le Bangladesh reste convaincu que, dans le cadre du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du régime de vérification mis en place, les utilisations de la technologie nucléaire à des fins pacifiques peuvent grandement contribuer à nos efforts communs pour parvenir au développement durable. L'article IV du TNP engage les États parties à favoriser les échanges d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques, en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Bangladesh attend avec intérêt la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire, prévue en 2018, en vue d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne cette question cruciale. Nous tenons à souligner l'importance que revêt la célébration, le 26 septembre, de la Journée

internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires en vue de sensibiliser le public aux menaces que font peser les armes nucléaires sur l'humanité et nous adressons une nouvelle fois nos félicitations à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui vient de se voir remettre cette année le prix Nobel de la paix.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*) : Dans une déclaration prononcée à Genève, en janvier dernier, le Président Xi Jinping a évoqué l'initiative visant à bâtir une communauté de destin pour l'humanité aux fins d'une prospérité pour tous et à améliorer le processus international de désarmement nucléaire. C'est la seule voie pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et un pas important vers l'avènement de cette communauté de destin pour l'humanité.

Premièrement, la Chine propose de mettre en place un système de sécurité commun, global, coopératif et durable, l'objectif étant de créer un environnement international propice au désarmement nucléaire. Deuxièmement, nous devons défendre résolument les mécanismes internationaux de maîtrise des armements et de désarmement, tels que le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Conférence du désarmement. Le TNP représente un droit international coutumier dans le domaine de la maîtrise internationale des armements et de la non-prolifération, et nous ne pouvons pas faire preuve de pragmatisme ou recourir aux deux poids, deux mesures dans ce contexte. Troisièmement, nous devons adopter une démarche graduelle en matière de désarmement nucléaire dans le cadre de laquelle tous les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures efficaces pour réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques nationales de sécurité, renoncer à une politique de dissuasion nucléaire fondé sur le recours en premier aux armes nucléaires, s'abstenir de déployer des armes nucléaires à l'extérieur, renoncer à la mise au point et au déploiement de systèmes de défense antimissiles qui compromettent la stabilité stratégique mondiale et œuvrer à la prévention de l'armement de l'espace extra-atmosphérique ou d'une course aux armements dans ce milieu.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, récemment ouvert à la signature, préoccupe beaucoup la Chine. S'agissant du désarmement nucléaire et des efforts qui s'imposent pour atteindre cet objectif ultime, la position de la Chine ne diffère en rien de celle du Traité. Pour parvenir au désarmement nucléaire, nous

devons maintenir la stabilité et la sécurité internationales et garantir une sécurité non diminuée pour tous. Nous devons progresser de manière graduelle et veiller à ce que les processus pertinents reposent sur le principe du consensus et soient menés dans le cadre des mécanismes internationaux de désarmement et de non-prolifération existants, avec la participation de toutes les parties. La Chine est donc gravement préoccupée par la manière dont le Traité a été imposé et conclu par un vote en dehors du cadre de la Conférence du désarmement et sans la participation des cinq États dotés d'armes nucléaires.

Nous estimons que le Traité est en totale contradiction avec le TNP et met en péril son autorité et son efficacité. Il ne reflète pas le droit international coutumier et ne constitue pas une nouvelle contribution à ce droit. Il ne prévaut pas sur le droit international existant et n'est donc pas juridiquement contraignant pour les États qui n'en sont pas parties. La Chine n'a pas participé aux négociations sur le Traité et ne le signera pas. Malgré cela, la position de la Chine en faveur du désarmement nucléaire reste néanmoins totalement inchangée. La Chine a toujours suivi la voie de la paix et du développement et adhéré au principe de la légitime défense. Bien que nous possédions des armes nucléaires depuis le début, nous avons toujours préconisé leur interdiction complète et leur destruction totale. Nous avons respecté notre engagement de ne pas utiliser les armes nucléaires en premier ni de recourir à la menace ou à l'emploi de ces armes contre des pays non dotés d'armes nucléaires. Je ne répéterai pas toutes nos déclarations sur le sujet, nos positions en matière de politique nucléaire restant inchangées.

La Chine a toujours appuyé les nouvelles initiatives internationales en matière de désarmement nucléaire et s'est efforcée en toute sincérité de remplir ses obligations et de faire avancer le processus de désarmement en proposant des solutions concrètes. Nous avons une attitude positive à l'égard du processus d'examen du TNP. Nous avons toujours appuyé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et ses objectifs, et nous restons attachés à un moratoire sur les essais nucléaires. En ce qui concerne un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, nous pensons que les négociations sur le sujet doivent être entamées conformément au mandat de Shannon et sur la base d'un plan équilibré et global. Des experts chinois ont également participé de manière constructive aux travaux du groupe préparatoire chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles

pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous espérons qu'il s'acquittera de sa tâche conformément au mandat qui lui a été confié et que les résultats auxquels il aboutira permettront de renforcer l'autorité de la Conférence du désarmement.

La Chine attache une importance particulière à la vérification du désarmement nucléaire. Elle ne cesse de mener des recherches sur les mesures de vérification et les moyens techniques de les appliquer et transmet régulièrement à l'ONU des documents de synthèse à cet effet. Enfin, la Chine continuera d'œuvrer sans relâche, au côté de la communauté internationale, en vue de parvenir à une interdiction complète et définitive des armes nucléaires et à leur destruction complète.

M. Yuvan (Israël) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version abrégée de ma déclaration. Le texte intégral sera disponible sur PaperSmart.

Israël a toujours mené, dans le domaine nucléaire, une politique marquée par la retenue et le sens des responsabilités, compatible avec les objectifs et principes qui sous-tendent le régime de non-prolifération. En conséquence, et dans la mesure du possible, Israël souscrit aux normes internationales en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires ou s'en rapproche toujours davantage. Israël a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 1996 et participe activement à l'élaboration de tous les éléments du régime de vérification du Traité. À cet égard, Israël transmet les données de ses stations sismiques certifiées au Centre international de données, obligation dont certains États de la région ne se sont malheureusement pas encore acquittés. Israël a été l'un des coauteurs de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité sur le TICE, ce qui illustre clairement notre appui au Traité.

Israël attache de l'importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et reconnaît la contribution qu'il apporte au régime de non-prolifération. Il est clair également que le TNP ne permet pas de lutter comme il se doit contre la poursuite délibérée de programmes nucléaires militaires clandestins par des États ayant peu ou pas d'égard pour les obligations juridiques internationales qu'ils ont contractées. Ce problème n'est nulle part plus évident qu'au Moyen-Orient, où quatre des cinq cas de non-respect du TNP viennent de notre région – l'Iran, l'Iraq, la Syrie et la Libye. Le cinquième cas de non-respect du Traité vient de la République populaire démocratique de Corée, qui est en soi une source de grave préoccupation,

car la République populaire démocratique de Corée est lourdement impliquée dans la prolifération vers le Moyen-Orient. Israël s'est associé à la communauté internationale pour condamner les récents essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et a fait part de sa préoccupation face au danger que représente la République populaire démocratique de Corée pour la stabilité régionale et mondiale.

Malheureusement, et malgré son importance, le TNP n'a pas empêché des violations substantielles de ses obligations par ces États Membres et n'a pas permis de remédier à ces violations une fois qu'elles ont été découvertes. L'Iran en est un exemple frappant, qui reste la principale menace au Moyen-Orient et au-delà, en dépit de l'accord conclu entre l'Iran et le P5+1. Le TNP n'est pas parvenu à empêcher l'Iran de continuer à développer son programme nucléaire du fait des dissimulations et de la duplicité de ce pays. Lorsque les violations commises par l'Iran ont fini par être découvertes, le TNP ne disposait pas des outils nécessaires pour les reconnaître et les traiter en conséquence.

Israël n'a pas participé aux négociations sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, conclues le 7 juillet à New York, et a voté contre les résolutions de la Première Commission et de l'Assemblée générale relatives à ce processus. Les réserves profondes d'Israël à l'égard de cette initiative reposent sur des considérations de fond et de procédure. Sur le fond, Israël est préoccupé, entre autres choses, par les processus de maîtrise des armements et de désarmement qui ne tiennent pas dûment compte du contexte de sécurité et de stabilité dans l'élaboration des mesures de désarmement. De tels efforts risquent de déboucher sur des arrangements et des accords qui entravent, plutôt qu'ils ne renforcent les processus de désarmement ainsi que la sécurité mondiale et régionale. Sur le plan de la procédure, Israël est fermement convaincu que de telles négociations devraient être menées dans les instances appropriées et conformément aux règles de procédure appropriées, ce qui ne porterait pas atteinte aux considérations de sécurité nationale. Il convient de souligner que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne crée pas de droit international coutumier lié au sujet ou au contenu du Traité, ne contribue pas à son développement et n'indique pas son existence. En outre, il ne reflète pas les normes juridiques qui s'appliquent aux États qui ne sont pas parties au Traité et ne modifie en rien les droits ou obligations existants des États qui n'y ont pas adhéré.

S'il est indéniable que l'impasse dans laquelle se trouve depuis 20 ans la Conférence du désarmement représente une longue période et que nous devons tout mettre en œuvre pour la ramener sur la voie des négociations, nous devons en même temps examiner sérieusement les conséquences et les inconvénients découlant du recours à des processus indépendants, en particulier le détournement de l'attention internationale vers des solutions plus faibles ou moins efficaces.

Enfin, Israël a toujours appuyé une approche pragmatique et réaliste dans les domaines de la sécurité régionale et de la maîtrise des armements, fondée sur notre conviction que les nombreuses préoccupations de sécurité de tous les pays de la région doivent être prises en compte et abordées de manière réaliste dans le cadre d'un dialogue régional. Tandis qu'Israël a démontré son attachement sincère au processus de dialogue direct et de renforcement de la confiance dans la région, ses voisins arabes ont malheureusement préféré consacrer leurs efforts à la rédaction de projets de résolution semant la division, notamment celui intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », soumis chaque année à la Première Commission pour examen. Israël a été déçu de constater que ce projet de résolution a, une fois de plus, été déposé cette année en tant que projet de résolution A/C.1/72/L.2, et regrette le choix du Groupe des États arabes d'opter pour l'affrontement au détriment de la conciliation. De tels projets de résolution ne peuvent que satisfaire des intérêts politiques à court terme et entraver les possibilités à long terme de créer un environnement plus sûr au Moyen-Orient.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : Nous tous ici présents sommes vivement préoccupés par les armes nucléaires et leur prolifération. Tant que ces armes horribles existeront, nous courrons le risque d'une catastrophe au coût humain et humanitaire incommensurable. C'est pourquoi nous observons avec incrédulité la voie choisie par les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et les condamnons avec la plus grande fermeté. Leurs essais nucléaires et de missiles constituent des actes de provocation dangereux et irresponsables qui représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Une fois encore, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à abandonner complètement et de façon irréversible ses programmes nucléaires et balistiques illégaux et à respecter ses obligations internationales.

Notre objectif commun est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Pour cela, nous devons adopter une approche unifiée et inclusive. Pour être efficace, le désarmement nucléaire doit impliquer tous les pays dotés d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit rester la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel du désarmement nucléaire. Son rôle déterminant dans le dispositif international de sécurité fondé sur des règles ne doit en aucun cas être compromis.

Nous appelons à nouveau tous les États dotés d'armes nucléaires et les États possédant de telles armes à prendre les mesures concrètes qui s'imposent en matière de désarmement nucléaire et de renforcement de la confiance. Une plus grande transparence, une vérification renforcée, la levée de l'état d'alerte, les garanties de sécurité négatives et une politique de non-recours figurent parmi les premières mesures visant à atténuer la menace des armes nucléaires, ouvrant ainsi la voie au désarmement nucléaire. La Finlande est particulièrement préoccupée par les milliers d'armes nucléaires tactiques stationnées en Europe, dans notre voisinage proche. Aujourd'hui, aucun accord contraignant et vérifiable ne prend en compte ces armes. Cette lacune doit être comblée. Une distinction claire doit également être faite, dans les doctrines et exercices militaires, entre ces armes et les armes classiques.

L'un des moyens concrets de faire progresser la non-prolifération nucléaire est d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la mise en œuvre efficace de ses mécanismes de surveillance et de vérification. L'engagement volontaire de tous les États, à l'exception d'un seul, en faveur d'un moratoire sur les essais nucléaires constitue une mesure importante de renforcement de la confiance, mais qui ne saurait remplacer un traité assorti d'obligations juridiquement contraignantes. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le traité sans plus tarder.

La création d'un groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est une première étape dont il convient de se féliciter. Nous devons faire preuve de détermination et entamer dans les meilleurs délais des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles de

qualité militaire. Il est important que le futur traité prenne en compte également, comme il se doit, les stocks existants. L'accord conclu entre la communauté internationale et l'Iran, le Plan d'action global commun, est une réalisation multilatérale majeure en matière de non-prolifération nucléaire. Nous appelons toutes les parties au Plan d'action global commun à continuer de le mettre en œuvre intégralement.

La Finlande est une adepte du pragmatisme. Nous nous sommes engagés à promouvoir des initiatives permettant l'adoption de mesures concrètes – même minimales – susceptibles de nous rapprocher de notre objectif commun. Des initiatives telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire nous semblent extrêmement précieuses, et nous participons activement à ces deux initiatives. Au cours des deux prochaines années, la Finlande exercera les fonctions de coordinateur international de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme. De nombreuses occasions de progresser s'offriront à nous si nous agissons de concert. Nous devons nous concentrer sur les questions qui nous unissent afin d'appuyer et de renforcer le TNP. Tel est le message essentiel que nous souhaitons adresser à la Première Commission et à la Conférence d'examen du TNP.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, pour présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.28.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Mexique, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, et par le représentant de l'Argentine au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (voir A/C.1/72/PV.10).

Nous tenons également à féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires à laquelle vient d'être décerné le prix Nobel de la paix 2017, une reconnaissance bien méritée des efforts qu'elle a déployés et qui ont conduit à l'adoption récente du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

La menace nucléaire est au premier plan du débat sur le désarmement et la non-prolifération aux Nations Unies depuis la toute première résolution de l'Assemblée générale. Plus de deux décennies de paralysie dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ont mis en exergue la nécessité de nouvelles

approches pour atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. En conséquence, le Brésil a été l'un des partisans des négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui interdit la seule catégorie d'armes de destruction massive n'ayant pas encore fait l'objet d'une interdiction mondiale.

Cette réalisation historique traduit la conviction de la plupart des membres de la communauté internationale que les armes de destruction massive ne renforcent pas la sécurité nationale ou internationale et n'ont pas leur place dans les doctrines militaires du XXI^e siècle. Ceci est particulièrement vrai alors que nous assistons à une montée des tensions entre des pays possédant ces armes, transformant une situation régionale en une grave menace pour la planète entière. En établissant une interdiction universelle des armes nucléaires, le nouvel instrument contribue à la mise en œuvre du TNP et renforce le régime international existant de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en luttant notamment contre les incitations à la prolifération, qui sont essentielles à la pérennité de ce régime.

D'autres mesures peuvent être prises pour éliminer les armes nucléaires. Il est grand temps d'appliquer de façon appropriée l'article VI du TNP et les documents finaux de ses conférences d'examen. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est toujours en suspens. Nous exhortons en particulier les huit autres États visés à l'annexe 2 du TICE à prendre des initiatives individuelles afin de signer et ratifier ce traité sans plus tarder.

En ce qui concerne les matières fissiles, nous saluons l'ouverture de discussions au sein du groupe préparatoire d'experts de haut niveau. S'agissant de la vérification du désarmement, le Groupe d'experts gouvernementaux, qui se réunira en 2018, pourrait faire la lumière sur les moyens de renforcer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire. Nous espérons que ces initiatives contribueront également à progresser sur la voie d'un désarmement nucléaire multilatéral.

Enfin, je saisis cette occasion pour présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.28, intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires », déposé par le Brésil au nom également de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud. J'aimerais faire quelques brèves observations sur

le libellé de ce projet de résolution qui a été distribué à toutes les délégations.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires a été reconnue comme une mesure provisoire importante pour lutter contre la prolifération nucléaire et appuyer le désarmement nucléaire. Les traités existants portant création de ces zones – Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Asie centrale – couvrent l'intégralité de l'hémisphère sud et englobent plus d'une centaine de pays, témoignant ainsi de la volonté de la majorité des États d'éliminer la catégorie la plus meurtrière d'armes de destruction massive. Nous appelons tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les protocoles aux traités et exhortons tous les États dotés d'armes nucléaires à retirer toute réserve ou déclaration interprétative contraire à l'objet et au but des traités.

Par ailleurs, le projet de résolution accueille positivement les mesures prises en vue de conclure de nouveaux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, y compris la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et encourage les efforts visant à renforcer la coordination entre les zones exemptes d'armes nucléaires et la Mongolie. Enfin, il se réjouit de l'évolution récente du désarmement nucléaire, de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de la reconnaissance de l'importante contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la paix et à la sécurité mondiales et régionales. Nous invitons tous les États à apporter leur appui à ce projet de résolution en s'en portant coauteurs.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je prie les délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

ard Estrada (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé.

Le Guatemala s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.10).

Si la communauté internationale s'est malheureusement habituée à l'existence d'armes nucléaires, cette situation est néanmoins tout sauf normale et préoccupe, par conséquent, chacun

d'entre nous. Il appartient dès lors à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent afin que les engagements politiques et juridiques que nous avons pris ces dernières années aboutissent à un processus international efficace, permettant l'adoption de mesures spécifiques, immédiates et définitives conduisant à l'interdiction et à l'élimination dans les meilleurs délais de toutes les armes nucléaires. À cet égard, ma délégation souhaite appeler l'attention sur l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice sur *la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, où il est dit ce qui suit :

« la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire » (A/51/218, annexe, par.105).

Comme ma délégation l'a déclaré dans différentes instances, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas été mis en œuvre de manière équilibrée. Si des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de non-prolifération, il n'en va pas de même pour le désarmement nucléaire, où les progrès ont été beaucoup plus modestes, pour ne pas dire symboliques. Certaines réductions quantitatives ont été réalisées, mais elles se sont accompagnées d'améliorations qualitatives qui, en termes d'énergie nucléaire, minimisent encore plus les réductions, tandis que l'approche progressive décrite dans le Plan d'action 2010 n'est pas mise en œuvre et que les efforts de désarmement des États dotés d'armes nucléaires sont insuffisants.

Néanmoins, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un symbole d'espoir pour la communauté internationale et comble un vide juridique en interdisant catégoriquement ces armes. Comme nous l'avons indiqué lors du débat général de la Commission (voir A/C.1/72/PV.4), le Guatemala a signé le Traité le 20 septembre et procède actuellement à sa ratification. Nous sommes attachés à la paix et à la sécurité internationales et, en particulier, à la promotion du désarmement nucléaire en tant que priorité, prenant en considération la menace que représentent les armes de destruction massive et les conséquences humanitaires catastrophiques de leur utilisation.

Le Guatemala est fermement attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous sommes un ardent défenseur d'un désarmement complet et vérifiable. En

outre, mon pays s'enorgueillit tout particulièrement d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone à forte densité de population exempte d'armes nucléaires et sert d'exemple à d'autres régions pour créer des zones semblables. Nous réaffirmons aux États dotés d'armes nucléaires notre rejet de l'existence même des armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La communauté internationale doit donc tout mettre en œuvre pour parvenir à son universalisation. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à œuvrer de concert à la réalisation de cet objectif. Nous exhortons également les États qui ne sont pas parties au TNP, en particulier les États visés à l'annexe 2, à y adhérer sans condition en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, à titre prioritaire, de façon à contribuer au processus de désarmement nucléaire. Nous réaffirmons également la nécessité d'appuyer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, convaincus que ces deux traités sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

Nous renouvelons également notre volonté de renforcer les mécanismes de coopération et de consultation entre les différentes zones exemptes d'armes nucléaires. Pour cela, nous continuerons à faciliter l'échange d'informations entre ces zones et nous veillerons à coordonner nos positions, selon que de besoin. À ce propos, nous nous félicitons de la participation aux débats de la Première Commission du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Guatemala souhaite, pour terminer, souligner à nouveau l'importance que revêt la tenue en 2018 d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, comme il a été décidé dans les résolutions de l'Assemblée générale. Cette conférence sera une occasion importante d'examiner les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire, et de promouvoir cet important objectif qui contribue à la mise en œuvre transversale des piliers fondateurs de la Charte des Nations Unies.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.17.

M^{me} Mancotywa-Kumsha (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Égypte, au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Mexique, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/72/P.10).

Nous tenons à féliciter chaleureusement la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vu attribuer cette année le prix Nobel de la paix. Ce prix bien mérité et opportun est une reconnaissance claire du rôle actif joué par les organisations de la société civile dans le domaine du désarmement nucléaire et dans la poursuite d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'histoire a démontré la capacité immense et incontrôlable et la nature indiscriminée des explosions d'armes nucléaires, qui peuvent s'étendre bien au-delà des frontières nationales, laissant derrière elles des morts et la destruction. La persistance de ces armes représente une menace pour l'humanité. La situation actuelle en matière de sécurité en Asie du Nord-Est, caractérisée par une tension accrue, montre en outre que la mise au point et la possession de ces armes ne renforcent pas la sécurité, mais constituent au contraire une source d'insécurité internationale et régionale, accompagnée d'un risque accru de leur utilisation.

L'Afrique du Sud se félicite de l'adoption et de l'ouverture à la signature cette année du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous espérons que ce traité, qui stigmatise et délégitime la possession d'armes nucléaires, contribuera à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires en vue de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Au-delà des initiatives en faveur de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du Traité, nous devons nous efforcer de mettre pleinement en œuvre les engagements pris par les États parties de s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier les obligations de désarmement nucléaire qui ont été négligées pendant trop longtemps.

Pour l'Afrique du Sud, la persistance des armes nucléaires, de leurs vecteurs et de leur modernisation est contraire aux obligations et engagements juridiques énoncés dans le TNP. Des mesures doivent être prises pour mettre en œuvre les obligations et engagements de longue date en matière de désarmement et de non-prolifération contractés lors des conférences d'examen

de 1995, 2000 et 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris, entre autres, la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2020 traitera avec succès de ces questions. À cet égard, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires doit rester une priorité pour la communauté internationale. Un tel traité servirait à la fois les objectifs de non-prolifération et de désarmement. L'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires constituerait un pas vers un monde exempt d'armes nucléaires, renforcerait les idéaux du TNP et compléterait le TICE.

Enfin, il est évident que les armes nucléaires n'ont pas leur place dans l'environnement sécuritaire actuel en raison des incidences potentiellement désastreuses de leur utilisation sur le plan humanitaire. Loin de dissuader les conflits et les guerres, comme certains le prétendent, les armes nucléaires demeurent une source constante d'insécurité et un facteur de prolifération. Les ressources publiques considérables consacrées à la production et à l'entretien des armes nucléaires contrastent fortement avec celles consacrées au développement socioéconomique, notamment à la réalisation des objectifs du développement durable. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique, mais un impératif moral et éthique. À cet égard, ma délégation a une fois de plus l'honneur de soumettre à l'examen de la Commission le projet de résolution A/C.1/72/L.17, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », qui, nous l'espérons, bénéficiera à nouveau d'un large appui.

M. Thammavongsa (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/72/PV.10). J'aimerais cependant faire les observations suivantes à titre national.

Les armes nucléaires demeurent un sujet de grave préoccupation pour la paix et la sécurité internationales, car tant qu'il y aura des armes nucléaires, il existera un risque d'explosion accidentelle, non autorisée, non intentionnelle ou par erreur, dont les conséquences seraient catastrophiques pour l'humanité. Voilà

pourquoi l'élimination totale des armes nucléaires nous semble être la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

Aussi ma délégation se félicite-t-elle de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 20 septembre 2017. La République démocratique populaire lao attache une importance particulière à ce traité. Ainsi, elle a été l'un des premiers pays à l'avoir signé. Ma délégation est convaincue que son entrée en vigueur rapide contribuera de manière significative aux efforts de la communauté internationale pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Dans le même ordre d'idée, ma délégation se félicite également de la réunion de l'Assemblée générale à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre 2017.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement. Il s'agit en effet du seul instrument international pertinent dont la mise en œuvre soit quasi-universelle. Il nous incombe par conséquent de prendre de bonne foi des mesures efficaces pour combler le vide juridique en matière d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires visant la pleine application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ma délégation appuie la mise en œuvre des trois piliers du Traité, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui figurent tous dans le Traité. Nous sommes fermement convaincus que leur mise en œuvre sert au mieux les intérêts de la communauté internationale. Ces trois piliers sont censés être mis en œuvre de manière égale, mais des divergences subsistent, le désarmement nucléaire se faisant attendre.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), auquel la République démocratique populaire lao attache une grande importance, contribuerait indubitablement à faire progresser le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Cependant, plus de 20 ans après son adoption, le TICE n'est toujours pas appliqué. Il est donc du devoir de la communauté internationale d'assurer l'entrée en vigueur de ce traité, pour lequel nous avons des raisons de nous montrer optimistes. À cet égard, nous espérons que les pays qui ne l'ont pas encore fait signeront et ratifieront le TICE, en particulier les huit États restants visés à l'annexe 2.

La République démocratique populaire lao attache une importance particulière à la création de zones exemptes d'armes nucléaires au niveau régional. Elles ont en effet contribué de manière importante au renforcement du désarmement nucléaire mondial et du régime de non-prolifération nucléaire, ainsi qu'à l'amélioration de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial. C'est la raison pour laquelle nous sommes de fervents partisans de la préservation de la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et à la Charte de l'ASEAN.

Pour la République démocratique populaire lao, si tous les États Membres sont animés de la ferme détermination et de la volonté politique d'agir pour le bien commun et de donner suite, par des mesures concrètes, à ce que nous avons dit et convenu, alors seulement nous parviendrons à un monde exempt d'armes nucléaires – ce que la plupart des États Membres, sinon tous, espèrent sincèrement. Travaillons plus fort et progressons ensemble vers l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Tene (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie souscrit à la déclaration qu'elle a prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la déclaration prononcée par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/72/PV.10).

Nous tenons à féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires à laquelle vient d'être décerné le prix Nobel de la paix 2017.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de l'Indonésie. L'Indonésie a été l'un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 20 septembre 2017. Nous pensons que cet instrument pourrait contribuer de manière significative aux initiatives visant à briser le statu quo actuel en matière de désarmement nucléaire et à répondre aux profondes préoccupations concernant les incidences catastrophiques sur le plan humanitaire d'une explosion d'armes nucléaires. Il nous faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que le Traité entre en vigueur dans les meilleurs délais.

Toutefois, l'engagement de l'Indonésie à l'égard du nouveau Traité ne doit en aucun cas être interprété comme un relâchement de son engagement à l'égard

de la poursuite de l'application du Traité. Au contraire, l'Indonésie estime que le TNP est un instrument indispensable pour prévenir la prolifération nucléaire mondiale, progresser sur la voie du désarmement nucléaire avec pour objectif final l'élimination totale des armes nucléaires et promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Indonésie souligne l'importance d'un engagement équilibré des trois piliers du TNP, qui se renforcent mutuellement. L'Indonésie regrette profondément que l'on ne fasse toujours aucun cas du grand compromis, qui était à la base de la prorogation indéfinie du TNP en 1995.

L'Indonésie insiste sur l'importance d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et demande instamment la convocation de la conférence, dont la tenue est depuis trop longtemps différée.

Nous soulignons également la nécessité de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exhortons les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à le signer et le ratifier.

Afin de parvenir à un monde sans armes nucléaires et de le sauvegarder, des mesures complémentaires s'imposent. En attendant qu'un désarmement nucléaire mondial total devienne réalité, et en tant qu'État ayant renoncé à l'option nucléaire, nous tenons à souligner que les garanties de sécurité sont l'une des mesures complémentaires qu'il faut prendre d'urgence. Pour les pays qui n'ont jamais opté pour l'arme nucléaire, il est important que les États dotés d'armes nucléaires leur donnent des garanties de sécurité non ambiguës, juridiquement contraignantes et universelles. L'Indonésie tient à rappeler l'urgence de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant afin que les États ne possédant pas d'armes nucléaires soient protégés contre le recours à la menace ou à l'emploi armes nucléaires.

L'Indonésie demeure préoccupée par les doctrines de sécurité de certains États qui dépendent encore des armes nucléaires. Nous pensons que la dépendance à l'égard des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité est incompatible avec les obligations et engagements juridiques internationaux en matière de désarmement nucléaire. Nous appelons donc les États à renoncer à la possibilité d'inscrire les armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par les programmes de

modernisation des armes nucléaires. Nous ne voyons pas comment de tels programmes peuvent être compatibles avec les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire. Nous ne voyons toujours pas comment ces programmes de modernisation pourraient contribuer aux efforts de désarmement nucléaire.

La persistance des armes nucléaires a des répercussions importantes sur la sécurité régionale et mondiale. Un environnement international sûr et le désarmement nucléaire se renforcent mutuellement. Nous devons créer un environnement propice à la promotion des engagements internationaux en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Les progrès en matière de désarmement nucléaire sont d'une lenteur inacceptable. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. Il est grand temps que tous les États poursuivent de bonne foi le désarmement nucléaire.

M. Reda (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à déclarer que mon pays souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la déclaration prononcée par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/72/PV.10).

Ma délégation félicite la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), qui s'est vu attribuer le prix Nobel de la paix, pour les efforts exceptionnels qu'elle a déployés en vue de l'adoption, en juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Pour mon gouvernement, renforcer l'universalisation de toutes les conventions et traités sur les armes nucléaires et les armes de destruction massive, y adhérer au niveau mondial sans discrimination et réaliser l'élimination complète de ces armes, sont des pierres angulaires essentielles pour véritablement garantir à la communauté internationale que le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes ne se produira jamais. Cela contribuerait également à promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales et à garantir un avenir sûr et sain pour nos communautés et les générations futures.

À cette fin, ma délégation a voté pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en juillet. La délégation iraquienne estime que l'adoption du Traité est le fruit d'efforts constants et multiples déployés par les États Membres ces vingt dernières années.

Le défi majeur que constitue en cette période critique et sensible pour le monde le fait que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas été en mesure d'adopter un document final en 2015 aura, sans aucun doute, une incidence négative sur le Traité et sa crédibilité. Davantage de souplesse et une volonté politique plus affirmée sont indispensables au succès des travaux de la Conférence d'examen de 2020 et à l'obtention de résultats qui répondent aux préoccupations de tous les États Membres.

À cette fin, l'Iraq réaffirme qu'il importe de faire preuve d'un engagement sérieux en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il s'agit du quatrième pilier du Traité sur la non-prolifération. La création d'une telle zone renforcerait sans aucun doute les efforts de désarmement nucléaire et renforcerait la paix et la sécurité régionales et internationales. En outre, l'Iraq estime qu'Israël doit éliminer ses armes nucléaires, adhérer au Traité de non-prolifération en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et soumettre ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est extrêmement important et capital que ces conditions soient réunies si l'on veut garantir qu'une zone exempte d'armes nucléaires soit établie avec succès au Moyen-Orient.

Le Président assume la présidence.

L'Iraq appuie l'élaboration d'un instrument international assorti de garanties juridiquement contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires, en vertu duquel les États nucléaires doivent garantir qu'ils ne recourront pas à la menace ou à l'emploi de leurs armes nucléaires. Les garanties négatives de sécurité sont une exigence juste et légitime pour les États non dotés d'armes nucléaires qui, en adhérant au Traité, ont volontairement renoncé à l'option de développer une force militaire nucléaire.

Le terrorisme nucléaire est l'une des menaces majeures et les plus dangereuses pour la paix internationale. Des mesures de sécurité nucléaire strictes sont nécessaires pour interdire aux terroristes et à d'autres parties non autorisées d'avoir accès aux matières nucléaires. Certains groupes terroristes veulent et peuvent provoquer une destruction nucléaire massive s'ils ont les moyens de se procurer la technologie nécessaire sur le marché noir. C'est pourquoi l'appel à la création d'un monde sans armes

nucléaires et à la destruction de ces armes est un appel légitime pour débarrasser le monde de la menace du terrorisme nucléaire.

L'Iraq attache beaucoup d'importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Iraq et le Royaume de Belgique, qui coprésident la dixième Conférence de 2017 visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité, s'emploient à hâter son entrée en vigueur.

M. Sofe (Samoa) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, pour la manière dont vous dirigez les travaux de la Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui du Samoa dans l'accomplissement de votre tâche tout au long de la présente session.

Dans les années 70, la région du Pacifique a été contaminée par des essais nucléaires, et certains de nos pays insulaires sont devenus des sites d'essais. Les cicatrices de la terreur et de la méfiance laissées par ces expériences réelles ont donné à notre région une référence commune qui a façonné notre regard sur le désarmement nucléaire et a fait de nous de solides défenseurs du désarmement. Nous avons démontré cette unité d'objectif avec l'établissement du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud – le Traité de Rarotonga, qui est entré en vigueur en 1986.

Le Traité sur la zone dénucléarisée a joué un rôle dissuasif dans les efforts déployés pour protéger notre région contre les armes nucléaires et préserver l'océan, principale ressource des pays du Pacifique, contre la contamination radioactive causée par le déversement de déchets nucléaires en mer. Nous sommes déterminés à coopérer avec d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, des États, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales compétentes dans le cadre d'actions concrètes visant à nous rapprocher de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La détermination du Samoa de prévenir les essais nucléaires dans le Pacifique et ailleurs est devenue évidente lorsqu'il est devenu partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 2002 et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995. Nous engageons ceux qui doivent encore ratifier ces traités ou y adhérer à le faire afin de constituer un front uni et efficace pour prévenir la prolifération et l'emploi des armes nucléaires.

Le Samoa accorde une importance particulière aux travaux de la Commission sur le désarmement et la sécurité internationale, étant donné qu'elle a reçu

pour mandat non seulement de débattre mais aussi de résoudre certaines de ces questions en apparence insolubles qui sont de plus en plus amplifiées par les événements récents dans la péninsule coréenne. Les événements auxquels nous assistons nous renforcent dans notre conviction que la simple existence d'armes nucléaires ne garantira jamais un monde pacifique.

La session de cette année de la Commission revêt une importance historique particulière, puisqu'elle se déroule dans le contexte du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, récemment adopté, que 50 États, dont Samoa, ont signé le 20 septembre au cours de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Le Traité marque une percée dans les efforts de désarmement nucléaire et met en évidence des engagements politiques forts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous engageons tous les États Membres à signer et à ratifier le Traité, car loin de les entraver ou d'y faire obstacle, il renforcera les régimes de non-prolifération nucléaire existants.

Le Samoa mesure pleinement et salue le rôle capital de la société civile dans notre lutte commune pour parvenir à un traité sur une interdiction des armes nucléaires et autres armes similaires. Il convient donc de féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui a reçu le prix Nobel de la paix 2017, le vendredi 6 octobre.

Je voudrais, pour terminer, réitérer la ferme conviction du Samoa que la seule garantie de l'humanité contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires est la non-possession et l'élimination totale de toutes les armes nucléaires.

Mme Palacios Palacios (Espagne) (*parle en espagnol*): Pour l'Espagne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la clef de voûte du régime international de non-prolifération et sert de base à la promotion du désarmement nucléaire et au développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Il s'agit d'un instrument essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons du climat constructif dans lequel s'est tenue la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020. Le principal objectif de ce nouveau cycle d'examen doit être de réaffirmer notre attachement au TNP, de le renforcer, d'examiner toutes les questions d'intérêt commun et de traiter de manière responsable les

questions importantes en suspens que nous ne sommes pas encore parvenus à régler de manière satisfaisante.

À l'heure actuelle, la principale menace qui pèse sur le TNP et le régime de non-prolifération est représentée par le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée. L'Espagne condamne fermement l'essai nucléaire effectué le 3 septembre et les multiples essais balistiques effectués par ce pays en violation flagrante des diverses résolutions du Conseil de sécurité. Le programme nucléaire et balistique nord-coréen pose une très grave menace à la paix et la sécurité internationales et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à cesser de défier de la communauté internationale, à prendre des mesures claires pour réduire les tensions et à déclarer un moratoire inconditionnel sur ses essais nucléaires et balistiques, ce qui pourrait ouvrir la voie à des négociations de fond sur la dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de la péninsule coréenne. De même, nous appelons tous les États Membres à appliquer strictement le régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité.

L'Espagne se félicite de l'accord nucléaire conclu entre l'E3/EU+3 et l'Iran, qui garantit le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Cet accord, qui a été entériné par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, montre la capacité de la communauté internationale à régler une grave controverse par la voie diplomatique. Nous demandons à toutes les parties de le respecter et de l'appliquer rigoureusement et de bonne foi.

Le TNP est le cadre de base pour faire progresser le désarmement nucléaire, comme dispose son article VI. Nous prenons note de la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous demandons instamment qu'il soit soutenu et fermement élargi, comme le demande la communauté internationale tout entière. Nous lançons cet appel aux autres États dotés d'armes nucléaires, auxquelles incombe également une énorme responsabilité dont ils ne doivent pas se dérober.

L'Espagne est très sensible au débat sur les incidences humanitaires de l'emploi et de la menace de l'emploi d'armes nucléaires, mais elle ne partage pas l'approche du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous estimons qu'il est nécessaire de

promouvoir un processus de désarmement nucléaire qui tienne compte des questions de sécurité, par des initiatives concrètes et réalistes auxquelles les puissances nucléaires participent. Le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010 reste pleinement en vigueur et devrait guider nos efforts.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) serait un pas décisif dans le processus de désarmement. Nous pensons que le moratoire sur les essais est devenu *de facto* une norme internationale, mais qu'il ne peut en aucun cas remplacer le TICE. C'est pourquoi nous appelons les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, et en particulier ceux visés dans son annexe 2, à le faire dès que possible.

Nous appuyons un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui, à notre avis, devrait inclure, de manière cohérente, des aspects du désarmement et de la non-prolifération. Nous sommes convaincus que le Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles créé l'année dernière permettra d'aller dans cette direction.

L'Espagne regrette qu'aucun accord n'ait encore été conclu sur la convocation future d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous réaffirmons notre appui à la résolution de 1995 et aux obligations convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2010, et nous encourageons toutes les parties à faire preuve d'une réelle volonté politique de parvenir à un accord et à rechercher un consensus qui permettrait la tenue dès que possible de cette conférence, avec la participation de tous les pays de la région.

Le plan d'action de 2010 nous encourage également à discuter des politiques qui peuvent prévenir l'utilisation des armes nucléaires et réduire leur rôle dans les doctrines militaires et de sécurité. Il recommande aussi de renforcer les garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires, ce qui renforcerait le régime de non-prolifération.

La vérification nucléaire est également un élément essentiel. L'Espagne se félicite de la motivation manifestée à cet égard par la Première Commission, qui, nous l'espérons, se poursuivra cette année. L'Espagne est également favorable à une réduction de la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes

nucléaires, ce qui est une option supplémentaire pour améliorer la confiance mutuelle.

Sur ce, je termine ma déclaration. La version complète est disponible sur PaperSmart.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.10.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le consensus international dégagé à de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour poursuivre systématiquement le désarmement nucléaire s'effondre. Au fur et à mesure que l'environnement sécuritaire international et régional se détériore, l'objectif du désarmement nucléaire semble encore plus difficile à atteindre. La principale raison en est que les États dotés d'armes nucléaires n'ont fait aucun progrès pour s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, tout en déplaçant constamment les objectifs vers des mesures supplémentaires de non-prolifération qui n'entraînent pas de coûts pour leur propre calcul stratégique. La situation est encore aggravée par le recours aux deux poids, deux mesures dans l'application des normes de non-prolifération, pour des raisons d'opportunité politique et d'avantages économiques. Ces mesures discriminatoires mettent en danger la stabilité stratégique dans la région de l'Asie du Sud et au-delà.

La Conférence du désarmement est un élément essentiel et indispensable du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. C'est l'unique instance multilatérale de négociations en matière de désarmement. Malheureusement, elle n'a pas répondu aux attentes pour ce qui est de remplir sa raison d'être concernant le désarmement nucléaire. Il n'a fallu que peu de temps pour que la frustration découlant de la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire ne déborde, donnant naissance à une initiative lancée en dehors de la Conférence du désarmement pour interdire les armes nucléaires. Toutefois, cette initiative a échoué parce qu'elle n'a pas tenu compte des considérations fondamentales de sécurité qui sous-tendent le désarmement nucléaire. Si nous comprenons le sentiment de déception qui a motivé ceux qui l'ont proposée, il nous a seulement amenés à conclure que le lancement de telles initiatives en dehors de la Conférence, sur une base non consensuelle et sans la participation de toutes les principales parties prenantes, aussi bien intentionnées et justifiées soient-elles, ne conduirait à aucun changement réel sur le terrain.

Pour promouvoir un programme de désarmement global, un ordre international fondé sur des règles, équitable et non discriminatoire doit être développé en prenant les mesures suivantes. Premièrement, il faut répondre aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité. Deuxièmement, des progrès doivent être accomplis en ce qui concerne les armes stratégiques, ainsi que la limitation et la réduction des armes classiques. Troisièmement, le régime international de non-prolifération doit être renforcé par des politiques objectives fondées sur des critères, qui visent à conclure des traités équitables et non discriminatoires et à éviter tout exceptionnalisme fondé sur des considérations stratégiques, politiques ou commerciales. Quatrièmement, les garanties de sécurité négatives doivent être données aux États non dotés d'armes nucléaires.

Tout traité de maîtrise des armements, de non-prolifération ou de désarmement qui n'aboutirait pas à une sécurité non diminuée pour tous les États serait un échec, comme en témoigne l'échec au sujet du démarrage des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Un traité qui n'aboutirait qu'à l'arrêt de la production future de matières fissiles, comme le prévoit le mandat Shannon, compromettrait la sécurité du Pakistan et n'apporterait aucune valeur ajoutée à la cause du désarmement nucléaire. Le Pakistan est prêt à envisager un traité qui couvre la production passée de matières fissiles, et il a présenté un document de travail détaillé à cet égard à la Conférence du désarmement.

À l'instar de sa position à l'égard du Groupe d'experts gouvernementaux créé en 2014, le Pakistan a de nouveau choisi de ne pas participer au Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. La composition limitée et incomplète de ce groupe d'experts, ainsi que sa genèse conflictuelle, son mandat restrictif et sa base de travail partielle ne lui permettent pas de s'acquitter de la tâche qu'on attend de lui. Nous ne serons pas en mesure d'accepter les conclusions ou recommandations formulées par ce groupe d'experts, ni toute tentative visant à imposer son rapport à la Conférence.

Un monde exempt d'armes nucléaires serait moins stable et moins sûr si certains pays possédaient des capacités militaires classiques disproportionnées et excessives. Le désarmement nucléaire doit donc être poursuivi de manière globale et holistique, conformément aux principes convenus à la première

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Pakistan a toujours appuyé l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires via la conclusion à la Conférence du désarmement d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable sur les armes nucléaires. Comme l'Assemblée l'a reconnu à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'objectif de ce processus devrait être d'assurer une sécurité non diminuée au niveau d'armement et de forces militaires le plus bas possible.

Ma délégation se félicite vivement du succès des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de convenir de l'ordre du jour et des objectifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le succès de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement serait un pas important vers la relance du consensus mondial sur le désarmement général et complet, tout en prenant en compte les préoccupations de sécurité de tous les États.

La question des garanties de sécurité négatives est à l'ordre du jour international depuis plus d'un demi-siècle. Dans l'attente du désarmement nucléaire, il convient de réaliser l'aspiration sincère et de longue date des États non dotés d'armes nucléaires à recevoir des garanties de sécurité négatives. Le Pakistan, ainsi qu'une grande majorité d'États Membres, estime que cette question peut déjà faire l'objet de négociations à la Conférence du désarmement.

À la présente session, le Pakistan présentera son projet de résolution traditionnel intitulé « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes » (A/C.1/72/L.10), au nom d'un grand nombre des États qui l'ont parrainé. Nous attendons avec intérêt son adoption avec le plus large soutien possible.

Mme Barreto (Cabo Verde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations, ainsi qu'aux autres membres du Bureau pour leur entrée en fonction. Je vous assure de l'entière coopération de ma délégation, et je remercie le Secrétariat de son appui.

La persistance des armes nucléaires et de leur emploi ou de la menace de leur emploi est pour l'humanité une question complexe et difficile, qui justifie pleinement que l'interdiction et l'élimination de ces armes restent une priorité pour la communauté

internationale. Dans ce contexte, Cabo Verde réaffirme son attachement au Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Afrique. Les autres zones exemptes d'armes nucléaires, créées par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et d'Asie centrale, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, sont des mesures positives et importantes pour atteindre l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ces progrès méritent d'être complétés par la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Cabo Verde s'est joint à de nombreux autres pays pour signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TNP), le premier traité juridiquement contraignant au monde interdisant la mise au point, les essais, la fabrication, l'acquisition et la possession d'armes nucléaires. L'adoption du Traité en juillet 2017, suivie de la cérémonie de signature en septembre par un grand nombre d'États Membres de l'ONU, marque à la fois un moment fort de la coopération internationale et une étape importante dans l'histoire de la non-prolifération.

L'existence d'un traité interdisant les armes nucléaires ne les fera évidemment pas disparaître immédiatement, mais elle renforcera la stigmatisation de leur utilisation et appuiera l'engagement en faveur de la réduction des risques nucléaires, et elle constitue une incitation à la non-prolifération. Cabo Verde appelle donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TNP dès que possible pour faciliter son entrée en vigueur.

Cabo Verde reste fermement attaché à la non-prolifération. Outre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon pays est également partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, étape cruciale pour faire progresser le désarmement et la prolifération nucléaires, dont l'entrée en vigueur est malheureusement toujours en suspens. Enfin et surtout, en octobre 2013, Cabo Verde a été l'un des 125 pays qui ont signé la Déclaration commune sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires.

En conclusion, Cabo Verde promet d'être constructif dans sa collaboration avec les autres États Membres pour réaliser l'impératif moral et l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Molnár (Hongrie) (*parle en anglais*) : Notre séance a lieu à une période très tendue où le régime

international de non-prolifération et de désarmement est remis en cause, principalement par les essais nucléaires et de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée. La Hongrie condamne avec la plus grande fermeté ces violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, car elles représentent une grave menace pour la sécurité non seulement régionale mais aussi mondiale. Nous sommes favorables à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et, à cet égard, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter à nouveau de ses obligations au titre des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

S'agissant du désarmement nucléaire, la Hongrie partage l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, à notre avis, il n'y a pas de voie rapide dans ce domaine. Le désarmement nucléaire ne peut être réalisé qu'au moyen d'un processus progressif et ouvert à tous, en prenant des mesures concrètes et pratiques qui engagent les États dotés d'armes nucléaires et prennent en considération l'environnement international en matière de sécurité. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne répond pas à ces exigences, mais, en créant un double emploi inutile et source de division, il affaiblit le cadre multilatéral de désarmement nucléaire existant. La Hongrie n'a donc pas participé aux négociations sur le traité et n'y adhèrera pas.

Dans le même temps, gardant à l'esprit que, dans l'environnement de sécurité complexe actuel, la communauté internationale doit faire tout son possible pour renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, nous sommes prêts à travailler avec tous les États sur les éléments de l'approche progressive, qui demeure le seul moyen crédible d'obtenir des résultats tangibles. À cet égard, l'une de nos tâches les plus importantes consiste à assurer le succès du cycle d'examen en cours et de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et, par son article VI, le seul cadre réaliste de désarmement nucléaire multilatéral. Par conséquent, le TNP et le plan d'action global adopté à la Conférence d'examen de 2010 doivent être renforcés et non négligés. Nous nous félicitons que la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 se soit déroulée dans une atmosphère constructive, donnant

ainsi une impulsion positive au processus d'examen en cours.

Les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée rappellent aussi avec force que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui prévoit une interdiction totale des essais nucléaires, est plus pertinent et son entrée en vigueur plus nécessaire que jamais. Par conséquent, comme l'a confirmé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, il ne saurait y avoir de substitut au TICE ou d'autre option que lui. Grâce à son système mondial de surveillance fiable, le TICE est un atout unique qui doit être correctement financé et développé plus avant.

Une autre mesure concrète vers un monde exempt d'armes nucléaires consisterait à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. La conclusion d'un traité non discriminatoire et effectivement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles contribuerait également considérablement à la mise en œuvre du TNP. Nous nous félicitons que la première session du Groupe d'experts de haut niveau créé l'année dernière par l'Assemblée générale se soit tenue dans une atmosphère constructive sous la présidence canadienne compétente et ait pu enregistrer des progrès.

L'existence de mécanismes et d'instruments efficaces et fiables de vérification et de surveillance constitue un autre élément essentiel du désarmement nucléaire. Nous partageons l'opinion selon laquelle les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires devraient travailler ensemble pour créer de tels outils de vérification d'ici à ce que les conditions nécessaires soient réunies pour la conclusion de nouveaux accords multilatéraux de désarmement nucléaire. La Hongrie appuie donc pleinement la résolution 71/67 et est disposée à contribuer aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux qui sera créé par le Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais souligner que, jusqu'à présent, nous nous sommes félicités que toutes les parties aient rempli leurs obligations au titre du Plan d'action global commun. Les progrès que nous avons vus jusqu'à présent sont rassurants. Toutefois, la poursuite de la mise en œuvre intégrale de l'accord doit faire l'objet d'une vérification continue et approfondie par l'AIEA. À notre avis, le Plan d'action global commun, également approuvé par le Conseil de sécurité, doit être préservé, car il est pleinement conforme aux principes du TNP

et constitue un exemple positif pour le règlement des questions litigieuses dans le cadre plus large de ce traité et du mécanisme international de non-prolifération.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : La maîtrise des armements nucléaires traverse une période difficile. Le mois dernier, les six essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée l'ont rappelé avec force. Ces essais ont été poursuivis et suivis de multiples essais de missiles balistiques. Les Pays-Bas condamnent dans les termes les plus fermes ce comportement provocateur de la République populaire démocratique de Corée. Ces actions déstabilisent la région et constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et mondiales; il faut donc y mettre fin immédiatement. Le régime doit se conformer pleinement à ses obligations internationales, notamment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, la République populaire démocratique de Corée doit s'acquitter à nouveau des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais aussi signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La communauté internationale est confrontée à des tensions entre les États dotés d'armes nucléaires, à des désaccords sur la manière de faire progresser le désarmement et d'assurer la non-prolifération. Même l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires risque d'être occulté. Dans un monde en proie à davantage d'incertitudes et de difficultés, nous devons redoubler d'efforts en matière de désarmement nucléaire, nous concentrer sur nos objectifs et s'attacher à identifier et à appliquer des mesures pour les atteindre. Nous nous félicitons donc de l'attribution cette année du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, car elle montre que le désarmement nucléaire demeure important et qu'il est nécessaire d'aller de l'avant.

Nous partageons le même objectif : un monde exempt d'armes nucléaires. Avoir un but commun – un objectif partagé – aide à créer la confiance dans le dialogue et à maintenir nos divergences en perspective. Plus que jamais, nous avons besoin d'un dialogue honnête sur les armes nucléaires, le désarmement et la sécurité internationale. Concentrons-nous sur l'identification de nos intérêts communs et des nos préoccupations communes et sur la compréhension de nos perceptions respectives de la sécurité. Il s'agit notamment de

reconnaître nos différentes vues sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de trouver un moyen de faire face à ces armes. Concentrons-nous sur les mesures qui contribuent à notre sécurité commune en réduisant les risques nucléaires. Ces mesures sont des éléments fondamentaux de la maîtrise des armements et du désarmement, de la confiance mutuelle, de la stabilité et de la transparence. Les Pays-Bas estiment que nous devons surtout porter nos efforts sur la mise en œuvre et le renforcement du TNP et du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, dont il constitue une pierre angulaire.

Les Pays-Bas ont présidé en 2017 le Comité préparatoire de la Conférence pour d'examen du TNP en 2020, en mettant l'accent sur la prospérité et l'inclusion. Nous avons essayé, par une approche régionale, de souligner l'importance de l'appropriation mondiale du TNP. Les discussions qui ont eu lieu à Vienne lors de la première session du Comité préparatoire du TNP ont prouvé qu'il y a de nombreuses questions que nous devons aborder à l'horizon 2020 et au-delà. Toutefois, nous avons également pu identifier un certain nombre de points de vue fondamentaux sur le TNP qui sont partagés par les États Membres. Nous espérons qu'ils serviront de base à d'autres discussions. Nous sommes maintenant prêts à coopérer avec nos collègues polonais qui président le Comité préparatoire en 2018.

Les Pays-Bas demeurent déterminés à œuvrer à des mesures concrètes pour mettre en œuvre un régime renforcé du TNP. À cette fin, nous avons appuyé fermement la création du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, que le Canada préside avec compétence. Nous voudrions également remercier l'Ambassadrice Hulan pour la présentation qu'elle a faite aujourd'hui. Les Pays-Bas attachent une grande importance à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui constitue une étape cruciale vers le désarmement nucléaire. Les travaux du Groupe d'experts de haut niveau qui ont débuté cette année nous aideront à nous rapprocher de la négociation d'un traité.

Une autre initiative de ce type est la vérification du désarmement nucléaire. Les Pays-Bas continueront de jouer un rôle actif dans le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, et ils ont contribué à l'initiative tendant à la création l'an prochain d'un groupe d'experts gouvernementaux. Il y a

beaucoup de travail à faire, et il doit être fait de concert par les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires.

Un autre excellent exemple de ce que nous pouvons accomplir ensemble est le Plan d'action global commun. Le chemin qui a mené à cet accord solide a été semé d'embûches, mais l'accord est un succès. Les Pays-Bas appellent toutes les parties à poursuivre l'application rigoureuse de cet accord multilatéral afin d'instaurer la confiance, de renforcer le Plan et de surmonter les obstacles qui font partie de tous les accords globaux et de grande portée.

Le cycle d'examen du TNP, les discussions sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les travaux sur la vérification et le Plan d'action global commun montrent que, quelles que soient les circonstances politiques, nous pouvons renforcer la confiance dans le régime de désarmement et de non-prolifération tout en travaillant ensemble sur des mesures concrètes et pratiques. Bien entendu, d'autres mesures en faveur de la non-prolifération et du désarmement peuvent et doivent être identifiées et appliquées. Nous devons faire preuve de créativité dans notre réflexion et trouver de nouvelles façons d'aller de l'avant. Nous avons autant besoin d'objectifs communs que de pragmatisme et de persévérance. La Première Commission peut jouer un rôle déterminant à ces deux égards. Nous sommes prêts à travailler avec la Commission à cette fin.

M. Abbani (Algérie) (*parle en arabe*) : D'emblée, ma délégation s'associe aux déclarations sur les armes nucléaires qui ont faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/72/PV.10).

L'Algérie réaffirme sa position ferme selon laquelle le désarmement nucléaire est une priorité urgente pour ancrer et instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. Cela ne peut se faire sans l'élimination totale de ces armes, débarrassant l'humanité de leurs dangers et de la menace de leur utilisation.

Malgré les nombreux engagements et promesses auxquels nous avons accédés dans le cadre de divers instruments internationaux, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la présence de ces armes mortelles demeure la plus grande menace pour l'humanité. Malgré les dispositions de l'article VI du TNP et les décisions prises lors de ses conférences d'examen successives, ces armes continuent de constituer l'épine dorsale des doctrines militaires de

nombreux États et des outils de dissuasion dans leurs politiques de sécurité.

Conformément à sa conviction, mon pays a participé aux négociations sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une nouvelle contribution à l'élimination totale de ces armes. En fait, en septembre, l'Algérie a été l'un des premiers pays à signer le Traité. Nous appelons tous les pays à adhérer à ce Traité afin d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Je saisis cette occasion pour féliciter la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires d'avoir reçu le prix Nobel de la paix, compte tenu de ses efforts constants à cet égard. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la délégation de mon pays souligne qu'il importe au plus haut point d'adopter un instrument international contraignant sur les garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires. En outre, l'Algérie réaffirme la grande importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de promouvoir le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous appelons toutes les parties concernées à adhérer à ce traité afin d'éliminer les menaces et les risques liés à ces essais. La délégation de mon pays se félicite de la création du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous appuyons sa grande contribution à l'avancement des négociations sur cette importante question.

En ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, l'Algérie souligne une fois de plus le droit inaliénable et souverain de tous les États parties de développer leurs capacités nationales afin d'utiliser pacifiquement ce type d'énergie, pour promouvoir le développement social et économique de toutes les nations, en particulier des pays en développement.

L'Algérie appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, car cela enracine le désarmement et la non-prolifération nucléaires et contribue à la stabilité, à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et international. L'Algérie se déclare profondément préoccupée par les obstacles qui empêchent la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, malgré l'adoption de la décision de la Conférence d'examen de 1995 sur le Moyen-Orient, il y a plus de 22 ans.

Pour terminer, nous soulignons qu'avec une volonté politique réelle de la part de toutes les parties concernées et en maintenant la dynamique actuelle de nos efforts collectifs, nous parviendrons à surmonter les obstacles qui entravent l'élimination totale des armes nucléaires et à instaurer un monde exempt de ces armes mortelles.

La version intégrale de ma déclaration sera affichée sur le site Web prévu à cette fin.

M. Boausaibh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation des Émirats arabes unis s'associe aux déclarations faites par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Australie, au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/72/PV.10).

Plus de 70 années se sont écoulées depuis la première utilisation des armes nucléaires en temps de guerre. Cet incident a montré les incidences horribles et catastrophiques de ces armes sur les êtres humains et l'environnement. Il est donc impératif de s'attacher à prendre des mesures plus fermes et crédibles pour atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, relever les problèmes de sécurité qui sapent les efforts internationaux dans le domaine du désarmement et renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

Les Émirats arabes unis attachent une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous pensons que la priorité doit être accordée à la mise en œuvre intégrale de ses dispositions et des décisions des conférences d'examen du TNP. Mon pays réaffirme son engagement constant à appuyer le dialogue, les consultations et tous les efforts visant à réaliser des progrès vers cet objectif. Nous espérons que des mesures positives et sérieuses seront prises pour mettre en œuvre les mécanismes et les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et pour faire en sorte que la conférence reportée sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive soit organisée avec la participation de tous les pays de la région.

En ce qui concerne l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement à Genève, nous soulignons la nécessité de conclure dès que possible un

traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Les Émirats arabes unis estiment que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un instrument important pour appuyer les efforts mondiaux de non-prolifération et de désarmement nucléaires, car il a ouvert la voie à la dissuasion des essais nucléaires. Nous réaffirmons l'importance de l'entrée en vigueur du TICE, et exhortons les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité afin qu'il entre en vigueur dès que possible.

Nous exhortons tous les États à maintenir le moratoire sur les essais nucléaires et à respecter leurs engagements internationaux. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la Corée du Nord continue de développer ses capacités nucléaires et de missiles. Nous condamnons fermement ses essais nucléaires réguliers, qui continuent de menacer la sécurité de ses voisins et la paix et la sécurité internationales.

Les Émirats arabes unis reconnaissent l'importance du rôle central joué par le régime des garanties et le mécanisme de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour réduire les graves conséquences de la prolifération nucléaire, ainsi que leur contribution à la sécurité et à la paix régionales et internationales. Le régime des garanties est le fondement du régime de non-prolifération nucléaire et il est soutenu par la plupart des États. Nous soulignons l'importance du protocole additionnel au régime des garanties de l'AIEA, et nous pensons que la mise en œuvre intégrale des garanties par les États et leur respect des règles de non-prolifération sont une condition préalable au développement de leurs programmes nucléaires. À cet égard, nous exhortons tous les États dont les activités ont suscité des questions quant à leur nature à s'acquitter pleinement de leurs obligations internationales et à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations internationales concernant leurs activités nucléaires.

À cet égard, les Émirats arabes unis se déclarent profondément préoccupés par la poursuite des activités nucléaires de l'Iran et le développement de son programme de missiles. Nous espérons que la mise en œuvre par l'Iran de l'accord nucléaire et du Plan d'action global commun se reflétera dans son comportement dans la région. Nous réaffirmons que le respect par l'Iran de ses obligations et la mise en œuvre intégrale et transparente du Plan d'action global commun sont essentiels pour renforcer la confiance et la crédibilité en

ce qui concerne ses activités nucléaires. Nous appuyons donc la nouvelle stratégie des États-Unis face aux politiques iraniennes qui compromettent la sécurité et la stabilité.

Pour terminer, ma délégation souligne que la seule garantie contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires réside dans l'abandon total de ces armes. Cet objectif exige une réduction quantitative et qualitative de tous les types d'armes nucléaires, conformément à un cadre transparent et crédible.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Argentine, au nom de l'Union sud-américaine (voir A/C.1/72/PV.10).

Les armes nucléaires représentent une menace grave pour l'existence de l'espèce humaine en raison de leur pouvoir hautement destructeur, dont les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki ont été victimes il y a 72 ans. Il en va de même pour les peuples des îles du Pacifique, y compris des États souverains, qui, à l'époque, étaient sous domination coloniale et les sites des essais nucléaires. Ils souffrent encore des effets du rayonnement atomique auquel ils ont été exposés.

Les tensions géopolitiques actuelles dans diverses régions de la planète et le discours belliciste de certains États dotés d'armes nucléaires exacerbent le risque d'une guerre nucléaire, qui aurait des conséquences catastrophiques pour la planète. Ces craintes reposent sur le fait qu'il existe actuellement plus de 14 000 armes nucléaires, dont 4 150 sont opérationnelles et 1 800 sont maintenues en état d'alerte, selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm.

Les États dotés d'armes nucléaires ne peuvent continuer d'exposer l'humanité au danger d'une conflagration nucléaire ou à son extinction totale. L'utilisation de ces armes est un crime contre l'humanité et une violation du droit international et du droit international humanitaire. Aucune doctrine de sécurité d'un pays ou d'un bloc militaire quelconques ne peut justifier le massacre d'êtres humains ou la destruction de la planète. L'objectif de l'élimination des armes nucléaires est un impératif moral et politique qui concerne tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires.

Malgré les dangers posés par ces instruments de terreur, ainsi que la nécessité urgente d'une action

multilatérale immédiate pour réduire et éliminer complètement cette catégorie d'armes de destruction massive, peu de progrès ont été réalisés à ce jour à cette fin. Les États dotés d'armes nucléaires refusent de renoncer à ces armes ou de modifier leurs stratégies de sécurité dans lesquelles ces types d'armes constituent l'axe central de leurs politiques de dissuasion.

Malgré ces perspectives décourageantes, la communauté internationale n'a pas cessé de plaider pour l'élimination des armes nucléaires. À cet égard, nous jugeons encourageante la décision historique prise le 7 juillet par la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, au moyen de laquelle le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté, avec la participation active de la société civile. Nous félicitons la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires d'avoir reçu le prix Nobel de la paix en reconnaissance de son importante contribution au désarmement nucléaire. Nous espérons que le Traité susmentionné pourra entrer en vigueur prochainement, conduisant ainsi à son universalisation. Nous sommes convaincus que l'élimination complète des armes nucléaires demeure le seul moyen efficace de garantir que l'humanité ne subira plus jamais le terrible fléau de leurs incidences.

En outre, nous soulignons qu'il est important et urgent que les huit États visés à l'annexe 2 signent et ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans délai ni condition préalable, afin qu'il entre en vigueur dès que possible. Nous gardons à l'esprit que cet instrument constitue un pilier fondamental de l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement et complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Dans ce contexte, nous rejetons catégoriquement la conduite de tout type d'essais nucléaires, y compris les expériences sous-critiques visant à améliorer les arsenaux nucléaires. Nous exhortons également ces pays à maintenir leur moratoire et à s'abstenir de tout acte contraire à l'esprit et au but du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Bien que plus de 20 années se soient écoulées depuis l'adoption de la décision de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui a servi de base à la prorogation indéfinie du TNP, cette décision n'a pas encore été appliquée

en raison du manque de volonté politique de certains États. Le Venezuela est fermement convaincu que la création d'une telle zone contribuerait positivement à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Ces difficultés nous obligent à travailler avec détermination pour assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP, en 2020. Nous demandons instamment une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du TNP, sans conditions préalables, en particulier celui du respect de la souveraineté des États qui développent l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour l'indépendance technologique et le développement.

Pour terminer, ma délégation réaffirme que les efforts de désarmement nucléaire doivent se poursuivre sans relâche. Le dialogue et la coopération sont essentiels pour parvenir à un désarmement nucléaire complet et efficace. La convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la Conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire sont deux initiatives positives dans le cadre du processus de diplomatie multilatérale du désarmement.

Mme Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Les armes nucléaires suscitent de plus en plus d'inquiétude, car le régime mondial de non-prolifération est confronté à un défi très sérieux. La République populaire démocratique de Corée accélère son programme nucléaire et de missiles balistiques, au mépris total du droit international et en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, posant ainsi une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le mois dernier, la Corée du Nord a effectué son sixième essai nucléaire, qui a été fermement condamné par le Gouvernement portugais. Le programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée souligne l'urgence d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous exhortons vivement la Corée du Nord à cesser toutes ses activités nucléaires et balistiques et à ouvrir la voie à un règlement diplomatique de cette crise.

L'évolution récente de la situation souligne l'importance cruciale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de son régime de vérification et nous rappelle à tous qu'il est urgent que le Traité entre rapidement en vigueur. Le Portugal demande à nouveau à tous les États qui ne l'ont pas

encore fait, en particulier les huit États visés à l'annexe 2, de signer et ratifier le TICE.

Nous pensons qu'à la suite de l'annonce faite aujourd'hui par le Président des États-Unis, notre responsabilité collective de préserver le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire de l'Iran doit être particulièrement soulignée. En 2015, le Portugal s'est félicité de l'adoption du Plan d'action global commun, qui a permis de régler un problème extrêmement complexe avec une volonté politique et de bonne foi. Aucune violation des engagements contenus dans l'accord n'a jamais été signalée, ce qui signifie que l'accord a atteint ses objectifs. C'est pourquoi le Portugal réaffirme son soutien à cet accord historique et continue d'encourager vivement toutes les parties à l'appliquer strictement et à créer les conditions nécessaires pour surveiller le programme nucléaire iranien après 2025.

Le Portugal félicite la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires pour le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné. Les conséquences humanitaires catastrophiques et bien documentées de l'emploi des armes nucléaires devraient nous rappeler à tous que nous devons rester inébranlables dans la poursuite de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. À notre avis, c'est un impératif moral.

Mon pays partage certaines des préoccupations et des frustrations suscitées par le fait que les États n'ont pas pris de mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire, conduisant ainsi à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus que le Traité représente un moyen réaliste d'atteindre notre objectif commun. À notre avis, un processus de réduction progressive des armes nucléaires, tenant compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité nationale et internationale, demeure la meilleure façon d'assurer des progrès durables dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

Le Portugal considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, le fondement de la poursuite du désarmement nucléaire et un élément important pour le développement futur de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous ne ménagerons aucun effort pour parvenir à un résultat substantiel à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020.

Le Portugal est également convaincu de l'urgence d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et de faire progresser la vérification du désarmement nucléaire. Nous considérons également qu'il est essentiel de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et d'en assurer le respect intégral et vérifiable.

La communauté internationale doit continuer de rechercher la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous devons continuer de nous employer à mettre en œuvre la décision de 1995 sur le Moyen-Orient, guidés par le plan d'action énoncé à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Les responsabilités spécifiques qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires en vertu du TNP exigent qu'ils s'engagent pleinement à promouvoir le désarmement nucléaire.

Pour terminer, le Portugal espère que la communauté internationale se montrera de nouveau désireuse de relever les défis nucléaires communs et de progresser vers un monde pacifique sans armes nucléaires.

M. Kunjara Na Ayudhya (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Le Royaume de Thaïlande s'associe aux déclarations faites au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.10).

Comme nous l'avons dit au cours du débat général (voir A/C.1/72/PV.4), la Thaïlande est fermement convaincue que la population est au centre du désarmement et de la non-prolifération. Les droits de l'homme, le développement et la paix sont des concepts qui se renforcent mutuellement. Ils sont également à la base de la sécurité humaine et collective. Dans cette équation, il n'y a pas de place pour les armes de destruction massive.

La Thaïlande se félicite de l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui, en tant que preuve d'efforts concertés, constitue une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire et nous rapproche d'un monde sans armes nucléaires. Concrètement, elle a ouvert aux États la voie juridique de l'abandon de leurs arsenaux nucléaires. En termes symboliques, le Traité peut être considéré comme la réponse féroce de la communauté internationale à l'incertitude croissante qui règne dans le monde.

La Thaïlande a participé activement au processus qui a abouti à l'adoption du Traité et fait partie des trois États qui l'ont signé et ratifié. À notre avis, les dispositions du Traité permettent un dialogue et une coopération sans exclusive avec toutes les parties en vue de concrétiser l'aspiration commune à un monde exempt d'armes nucléaires.

La Thaïlande est fermement convaincue que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète et renforce les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. En particulier, en faisant de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) une exigence minimale du nouveau Traité, il renforce le système de garanties du TNP. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires remplit également les obligations découlant de l'article VI du TNP. Son caractère non discriminatoire et inclusif incite tous les États à y adhérer. À cet égard, nous attendons également avec intérêt que la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP prévue en 2020 aboutisse à des résultats concrets, significatifs, complets et réalisables à

Dans le même temps, en tant qu'État dépositaire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de poursuivre les consultations avec l'ASEAN en vue de la signature et de la ratification du Protocole au Traité. Nous attachons également de l'importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, en particulier au Moyen-Orient.

La Thaïlande continue de partager la vive préoccupation de la communauté internationale face à l'aggravation des tensions dans la péninsule coréenne. Nous espérons que toutes les parties recourront à des moyens pacifiques pour instaurer la paix et la stabilité dans une péninsule coréenne dénucléarisée.

Non seulement la militarisation de la technologie peut être catastrophique, mais le détournement des ressources peut aussi nous priver des possibilités et des avantages qui peuvent contribuer à la paix et au développement. La technologie nucléaire devrait être utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Les travaux de l'AIEA visant à promouvoir la science et la technologie nucléaires et leurs applications pacifiques sont et continueront d'être importants dans nos efforts pour réaliser le Programme de développement durable à

l'horizon 2030. Nous appuyons fermement l'AIEA dans les efforts qu'elle déploie à cette fin.

J'aimerais conclure en disant que nous en sommes à un moment important de l'histoire où une attention renouvelée est accordée aux armes nucléaires en tant qu'instruments non pas de sécurité ou de prestige, mais de terreur et de destruction. Le Royaume de Thaïlande tient à rendre un hommage particulier aux partisans de l'initiative humanitaire. Nous saluons en particulier la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, qui a récemment reçu le prix Nobel de la paix, ainsi que d'autres organisations de la société civile pour leur persévérance et leur soutien à cette cause.

Mme Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le caractère historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été reconnu dans la décision prise la semaine dernière d'attribuer le prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). La Nouvelle-Zélande saisit cette occasion pour féliciter chaleureusement l'ICAN.

Le nouveau Traité a ses détracteurs. Il a été suggéré, par exemple, qu'il a créé des divisions au sein de la communauté internationale quant à la manière et au rythme du désarmement nucléaire. Une telle affirmation semblerait ne pas tenir compte de l'insatisfaction de longue date de nombreux États Membres à l'égard des progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire. Le Traité est peut-être un symptôme de division au sein des Membres de l'ONU, mais on ne peut pas dire de façon crédible qu'il soit à l'origine de cette division. Certains critiquent le Traité parce qu'il ne constitue pas une mesure concrète liée à la réduction effective des armes nucléaires. Bien entendu, pour que cela soit possible, les détenteurs d'armes nucléaires auraient dû accepter l'invitation à prendre part aux négociations. Rien dans le Traité ne s'oppose à la poursuite des réductions ou n'entrave leur progression.

Aucun traité n'existe en vase clos. Si le Traité d'interdiction avait été conçu dans l'abstrait comme une mesure autonome, au lieu d'être axé sur le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un certain nombre de ses dispositions n'auraient peut-être pas reflété aussi fidèlement le texte du TNP. Le traitement des garanties dans le nouveau traité est fortement influencé par les dispositions pertinentes du TNP. Le nouveau Traité s'inscrit dans le droit fil des obligations juridiques énoncées dans le TNP tendant à un accord de garanties généralisées, ce qui constitue une base de référence minimale. Il va plus loin que le

TNP en exigeant, en tant qu'obligation juridique en vertu de ses propres termes, que les États parties au Traité aient un protocole additionnel pour conserver ce protocole comme référence minimale. L'allégation selon laquelle le nouveau Traité ne renforce pas le TNP ne tient pas compte du fait que les conférences d'examen successives n'ont pas été en mesure d'exiger que les États parties au TNP aillent au-delà de l'accord de garanties généralisées comme base de référence.

On s'est particulièrement interrogé sur le libellé de l'article 18. J'ai entendu dire que le libellé de l'article 18 pourrait permettre aux États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de choisir de renoncer à leurs obligations au titre d'autres traités, y compris le TNP. Cette suggestion ne tient pas compte des termes actuels du droit international, notamment du caractère contraignant des traités et d'autres aspects de la Convention de Vienne sur le droit des traités, notamment de son article 30. Il ne tient pas compte non plus du fait que, dans la pratique, les obligations contractées par les États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ont un effet similaire et renforcent les obligations énoncées dans le TNP.

J'ai entendu critiquer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires parce qu'il permet aux États qui possèdent effectivement des armes nucléaires d'accepter l'invitation à y adhérer sans avoir déjà abandonné leurs armes. Il est vrai qu'il est possible pour un détenteur d'armes nucléaires de devenir partie au nouveau Traité. Toutefois, tout État qui adhère au Traité doit immédiatement retirer ses armes du statut opérationnel et procéder à leur destruction irréversible, conformément à un calendrier et à un plan vérifié établi avec les autres États parties. La souplesse est maintenue en ce qui concerne l'institution internationale qui peut s'avérer la mieux placée pour faciliter l'adoption et la vérification du plan requis à la lumière des circonstances qui prévalent alors.

L'affirmation selon laquelle le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pourrait compliquer d'une manière ou d'une autre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) semble tirée par les cheveux. Des obstacles sérieux et de longue date font obstacle à l'entrée en vigueur du TICE. Toutefois, ces obstacles découlent du texte même du Traité et des processus internes de ratification, sur lesquels le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'a aucune incidence.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande a choisi de répondre à certaines des réactions les moins positives au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires afin de s'assurer que les perceptions erronées n'empêchent pas de l'évaluer correctement et parce que nous avons entendu dire que c'est aux signataires du Traité qu'il incombe de répondre à ses critiques. La Nouvelle-Zélande demeure fière d'avoir signé le Traité, et elle est tout aussi fière de demeurer un partisan constant et inébranlable du TNP. Il incombe à tous les États parties au TNP, signataires ou non du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler avec tous nos collègues à cette fin.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Australie au nom d'un groupe de 29 pays aux vues similaires (voir A/C.1/72/PV.10).

L'Italie partage pleinement l'objectif d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Notre profonde préoccupation face aux incidences humanitaires catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires sous-tend nos efforts en vue de réaliser des progrès effectifs en matière de désarmement nucléaire.

Nous voulons réaffirmer le caractère central du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer, sans délai et sans conditions, au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous participons activement au processus préparatoire de la Conférence d'examen de 2020. Le TNP fournit le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires d'une manière qui favorise la stabilité internationale, sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Nous pensons que cet objectif doit être poursuivi de manière progressive et vérifiable, sur la base de mesures efficaces, conformément à l'article VI du Traité, et en associant tous les acteurs concernés dans une perspective fondée sur la recherche du consensus.

Parmi les mesures efficaces nécessaires pour instaurer et maintenir un monde sans armes nucléaires, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est cruciale. L'Italie appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait et, en particulier, les huit États restants visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans plus attendre. Dans

l'intervalle, l'Italie appelle tous les États à respecter le moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales.

Une autre priorité fondamentale pour l'Italie est l'ouverture immédiate, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations en vue d'un traité sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La Conférence du désarmement pourrait également apporter une autre contribution essentielle à la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires en reprenant ses débats de fond sur les garanties de sécurité négatives, en vue d'élaborer des recommandations traitant de tous leurs aspects, sans exclure un instrument international juridiquement contraignant.

Nous apprécions également tous les efforts visant à faire progresser la vérification du désarmement nucléaire. Nous appuyons le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, et nous attendons avec intérêt le début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 71/67, que nous avons parrainée. En outre, nous réaffirmons notre appui à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle participeraient tous les États de la région sur la base d'arrangements librement conclus par eux, comme décidé à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités fondamentales dans l'application de l'article VI du TNP. Tout en nous félicitant des réductions de l'arsenal nucléaire effectuées jusqu'à présent par la plupart de ces États et de la poursuite de l'application du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, nous les encourageons à s'employer à réduire davantage leurs arsenaux nucléaires. Nous soulignons qu'il importe de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en tant qu'accord historique qui demeure essentiel pour la sécurité et la stabilité européennes et internationales.

L'Italie condamne dans les termes les plus fermes les essais de missiles balistiques et nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, qui violent ses obligations internationales et représentent une menace croissante pour la sécurité et la paix régionales et internationales, ainsi que pour le régime mondial de non-prolifération. En sa qualité de Présidente du Comité

du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), l'Italie appuie les efforts déployés dans le monde entier pour dûment appliquer l'ensemble des mesures restrictives adoptées par le Conseil de sécurité.

D'autre part, nous apprécions grandement le Plan d'action global commun et estimons que la communauté internationale doit continuer à prendre toutes les mesures possibles pour qu'il demeure une réussite. Nous nous félicitons que l'Agence internationale de l'énergie atomique ait confirmé que l'Iran continue de respecter les dispositions du Plan d'action global commun. Dans le même temps, nous estimons qu'il importe d'appliquer rigoureusement et intégralement la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. En notre qualité de facilitateur, nous sommes déterminés à contribuer à la bonne application de cette résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur la question des armes nucléaires.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que les déclarations sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux pays qui ont fait des commentaires illégaux et sans fondement sur la République populaire démocratique de Corée dans leurs déclarations. Les représentants de la Finlande, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Hongrie et du Portugal doivent bien comprendre la question nucléaire dans la péninsule coréenne avant de présenter des arguments sans fondement.

L'essence de la situation dans la péninsule coréenne est une situation conflictuelle entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, dans laquelle la République populaire démocratique de Corée tente de défendre sa souveraineté nationale et sa dignité face à la politique hostile et aux menaces nucléaires des États-Unis. Nous

nous défendons grâce à la dissuasion nucléaire, qui est une arme puissante qui garantit de manière fiable notre souveraineté et notre existence. Personne ne peut dire que c'est bien ou mal.

Deuxièmement, je voudrais dire au représentant d'Israël que son pays est un symbole du non-respect des obligations internationales. C'est un État illégal doté d'armes nucléaires, un destructeur de la paix au Moyen-Orient et le seul opposant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Avant de mentir sur la République populaire démocratique de Corée, Israël doit d'abord retirer tous ses moyens militaires illégaux des pays voisins et restituer les territoires qu'il a occupés illégalement à leurs propriétaires légitimes. Il doit également cesser de commettre des crimes contre les populations du Moyen-Orient. Ma délégation demande instamment à Israël de s'acquitter de ses obligations internationales en adhérant à une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse, et je serai très bref. En ce qui concerne les observations faites par le représentant du régime de Pyongyang, il ne s'agit pas d'un problème entre les États-Unis et le régime de Pyongyang, mais d'un problème entre ce régime et la communauté internationale. Lorsque le régime de Pyongyang appelle d'autres pays à s'acquitter de leurs obligations internationales, il ne devrait pas regarder plus loin que lui-même. Il doit s'acquitter de ses obligations internationales, en particulier celles qui découlent des résolutions du Conseil de sécurité.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à préciser que la question de la péninsule coréenne est un problème entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Le régime américain devrait garder à l'esprit ce que j'ai dit dans ma réponse précédente.

La séance est levée à 17 h 55.